

Samoëns, mercredi 27 septembre 2023

Bonjour à tous,

Suite au désaccord entre la mairie de Samoëns et les remontées mécaniques (GMDS) sur l'augmentation tarifaire des forfaits saison, nous informons les familles septimontaines de l'impossibilité dérogatoire de bénéficier de la formule PREM'S (formule la plus avantageuse - forfait saison à moitié prix – 50% de réduction) comme habituellement jusqu'au 30 novembre.

Dans l'attente d'un déblocage de la situation entre les 2 parties, nous vous demandons de procéder à l'achat des forfaits de vos enfants **avant le 30 septembre afin de pouvoir bénéficier du meilleur tarif PREM'S** (sélectionner obligatoirement Samoëns en Commune de référence). Nous rappelons aussi qu'une formule PROMO sera également disponible jusqu'au 30 novembre.

En parallèle à l'achat du forfait, un courrier en recommandé exigeant l'application du tarif délibéré par la municipalité (356€ au lieu de 414€ pour la formule PREM'S 8-20 ans) doit être envoyé à GMDS (ci-joint modèle de courrier).

La volonté des élus de Samoëns est bien entendu de toujours soutenir les familles résidentes à Samoëns pour favoriser un accès au ski pour la jeunesse. **La formule Ski Découverte est donc maintenue.**

Nous communiquerons plus tard sur le montant et la manière dont seront opérés les remboursements. Nous vous informons d'ores et déjà qu'il faudra **vous munir d'un justificatif d'achat du forfait et d'un justificatif de résidence principale à Samoëns pour adhérer au ski découverte.**

Comme chaque année, **des permanences seront organisées** par le Ski-Club pour recenser les personnes éligibles à l'opération ski découverte. **Les dates vous seront communiquées ultérieurement** via les supports de communication du club et de la mairie.

En attendant, croyez bien que nous en sommes vraiment désolés et comprenons également la charge financière que cela représente pour tous.

Cordialement.
Le comité du Ski-Club